

Bilan 2024 de la politique de contrôle et de lutte contre la fraude de la Caf de la Vienne

1) Éléments de contexte nationaux

En 2024, les 101 caisses d'Allocations familiales ont versé chaque mois **des prestations sociales et familiales à 13,7 millions d'allocataires**.

Leur mission : garantir que ces aides sont versées à bon droit, dans le respect des principes de solidarité et d'équité.

La majorité des droits sont ouverts sur la base de déclarations faites par les allocataires. Ces informations, bien que souvent exactes, peuvent comporter des erreurs, qu'elles soient involontaires ou intentionnelles. C'est pourquoi la Cnaf et les Caf ont mis en place une politique de contrôle rigoureuse, visant à sécuriser les données déclarées et à garantir un paiement juste, rapide et régulier des prestations.

Une politique de contrôle au service de la justice sociale

Les Caf mènent chaque année des milliers de contrôles pour vérifier la conformité des situations déclarées. Ces actions permettent non seulement de détecter les fraudes, mais aussi de prévenir les erreurs et de favoriser l'accès aux droits. Les allocataires ont la responsabilité de signaler tout changement de situation personnelle ou professionnelle pouvant impacter leurs droits.

En 2024, les Caf ont détecté une hausse de 20 % des fraudes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre ne traduit pas une augmentation équivalente des fraudes, mais bien une amélioration des capacités de détection, de qualification et de traitement des situations frauduleuses.

Une lutte renforcée contre les fraudes à forts enjeux

Au-delà des cas individuels, les Caf sont confrontées à des fraudes organisées, parfois complexes. Pour y faire face, un service national dédié - le Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE) - a été créé en 2021. Il coordonne les actions sur les fraudes de grande ampleur, en lien avec les partenaires institutionnels.

Le droit à l'erreur : un principe fondamental

En parallèle, les Caf appliquent le principe du droit à l'erreur, qui reconnaît à chaque usager de bonne foi la possibilité de se tromper. Elles multiplient les actions de prévention et de sensibilisation, notamment en allant à la rencontre des allocataires pour les informer, les accompagner et sécuriser leurs démarches.

2) La politique de contrôle et de lutte contre la fraude de la Caf de la Vienne en 2024

Les différents contrôles réalisés peuvent conduire à constater une conformité du dossier de l'allocataire, un indu (trop perçu) que l'allocataire devra rembourser à la Caf, ou bien un rappel de droits (versement de prestations auxquelles l'allocataire a droit et dont il ne bénéficiait pas jusqu'à présent).

Nombre de contrôles : 216 952

Contrôles automatisés : 167 259

Contrôles sur pièces : 48 977

Contrôles sur place par nos contrôleurs assermentés : 716

Impacts financiers des contrôles : 12.2 M€ (+1.6%)

9.5 M€ de trop perçus (prestations versées à tort)

3 M€ de rappels (prestations rétablies)



Parmi les indus, certains peuvent être classés comme frauduleux : il s'agit de dossiers pour lesquels il a été constaté une erreur volontaire, intentionnelle de l'allocataire dans l'objectif de percevoir indûment des prestations.

Sur 379 dossiers classés frauduleux représentant 3.7 M€ (+ 20 % en 2024), les suites données ont été les suivantes :

- 190 dossiers ont fait l'objet d'une pénalité
- 162 dossiers ont donné lieu à l'envoi d'une lettre d'avertissement
- 27 dossiers n'ont fait l'objet ni d'un avertissement ni d'une pénalité. En effet, s'agissant de dossiers d'usurpation d'identité ou de fraude au RIB, en l'absence d'identification des auteurs, ni avertissement ni pénalité ne peuvent être notifiés
- 8 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte



Envoi de lettres de rappel aux obligations déclaratives



"Je suis allocataire Caf, des changements dans ma vie (professionnelle, personnelle, ressources, enfants...), je pense à prévenir la Caf ! Je mets à jour mon dossier auprès de la Caf qui calculera mes prestations en fonction de ma situation. J'évite les risques de versements basés sur des informations erronées !"

TOUS LES DROITS, RIEN QUE LES DROITS !



LES AIDES VERSÉES PAR LA CAF DE LA VIENNE

EN 2024

546 millions d'euros versés en 2024 à 94 000 allocataires bénéficiaires couvrent ainsi les besoins de 203 000 personnes dont 77 000 enfants.

Les principales aides versées par la Caf

Aides au logement	113 M€ - 73 000 bénéficiaires
Allocations familiales	80 M€ - 27 400 bénéficiaires
Revenu de solidarité active (Rsa)	78 M€ - 12 000 bénéficiaires Rsa
Prestation d'accueil du jeune enfant	74 M€ - 9 900 bénéficiaires
Prime d'activité	71 M€ - 33 000 bénéficiaires
Allocation adulte handicapé (Aah)	70 M€ - 7 000 bénéficiaires
Allocation de rentrée scolaire	13 M€ - 18 000 bénéficiaires
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	6 M€ - 2 000 bénéficiaires

La Caf au contact quotidien des allocataires



La Caf a accueilli près de **64 000 personnes** en accueil spontané



1.3 million de documents reçus et 36 000 courriels traités



116 000 appels téléphoniques traités



Près de 3 000 rendez-vous téléphoniques réalisés



1 100 rendez-vous réalisés en visio